

LES ÉCHOS DE SAINT-PIERRE



Mairie de Saint-Pierre-de-Belleville
35 Route de la Corbière
73220 SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
04.79.36.12.46

www.saintpierredelbelleville.fr
✉ mairie@saintpierredelbelleville.fr

Permanences :

LUNDI 14h00 - 17h30
VENDREDI 10h00 - 12h00



REMERCIEMENTS



Le 16 Août dernier, notre commune a dû lutter contre un feu de forêt.

Face à la difficulté des conditions rencontrées, les sapeurs pompiers ont fait preuve d'un professionnalisme exemplaire et par conséquent, ont su protéger et préserver notre domaine forestier. Ils ont lutté jour et nuit pour garantir notre sécurité.

Ainsi, nous tenons à leur adresser tous nos remerciements et à leur témoigner notre profonde reconnaissance.



VIE COMMUNALE

Petit mémo géographique sur notre commune

Notre commune a une superficie de 7,46 KM2 dont le réseau se structure ainsi :

- **La voirie communale principale** se résume aux voies goudronnées, bifurque depuis l'axe départemental D 207 pour desservir les habitations des différents hameaux de la commune (La Corbière, Belleville, le Chatelet, la Combe). L'ensemble de ces voies est estimé entre 3 et 5 km.

- **Le réseau rural et forestier** : les chemins ruraux, pistes forestières non goudronnées (comme la route de Fontaine Noire qui dépend de la commune et/ou en gestion partagée avec l'ONF), est en revanche beaucoup plus étendu. Cette zone de montagne représente plusieurs dizaines de kilomètres de sentiers et de pistes parfois difficilement accessibles.



Le travail des employés communaux au regard de la spécificité et de l'étendue du village est étroitement lié aux contraintes du milieu alpin.

La polyvalence des tâches est en lien avec la météo et ses aléas et demande une adaptation au quotidien.

Soyez bienveillants envers eux !



PRÉVENTION



Notre village est voisin de l'usine Lanxess basée à Épierre.

Cette entreprise spécialisée dans la chimie produit des additifs pour plastique et des produits chimiques divers pour plusieurs secteurs industriels.

Il est primordial de sensibiliser et de rappeler aux habitants les bons réflexes à adopter en cas d'accident.

Retrouvez plus d'informations sur le site : lesbonsreflexes.com



VIVRE ENSEMBLE



Nous souhaitons rappeler que les aboiements répétés, prolongés et intempestifs des chiens constituent un trouble anormal du voisinage.

En France, les aboiements sont considérés comme des nuisances sonores diurnes et nocturnes passibles d'une infraction.

Nous faisons appel à la vigilance et au civisme des propriétaires afin de garantir le respect de la tranquillité de leur voisinage.

ACTUALITÉS COMMUNALES

La boîte à livres va faire peau neuve !

Nous répondons favorablement à cette demande exprimée via la boîte à idées.

Très prochainement, vous la trouverez sous le préau de l'ancienne école derrière la mairie.

Le principe de ce système repose sur le partage gratuit et le respect.

Rappel des bonnes pratiques à adopter :

- Déposer des ouvrages en bon état.
- Proposer une diversité de lecture (romans, bandes dessinées, documentaires, livres jeunesse etc...) et adaptée à tous.
- L'accès est libre, aucune obligation de déposer un livre.
- Ne pas déposer d'objets multimédia (CD, DVD etc...)





Four communal :

Notre four communal au Chatelet reprend vie !

En effet, de nombreux utilisateurs le sollicitent pour la fabrication du pain et cette pratique nous ravit !

Ainsi, pour assurer le bon fonctionnement, nous mettons en place une charte de bonne conduite :

Chacun est libre d'utiliser le four communal à des fins associatives ou personnelles.

Vous devez cependant :

- Contacter la mairie pour réserver une date d'utilisation
- Laisser le four et les alentours propres pour les prochains utilisateurs
- Être respectueux du voisinage



Chalet forestier de Fontaine Noire :

Afin de garantir la disponibilité pour un maximum de personnes, une charte est également mise en place :



- Contacter la mairie pour réserver une date d'utilisation car le chalet peut être réservé par des groupes (Scouts etc...)
- Tout randonneur est libre d'utiliser le chalet forestier dans le respect de la faune, de la flore (pas de bruits excessifs) et du matériel mis à disposition.
- Tout séjour au chalet forestier ne doit pas dépasser 48h.
- Le stock de bois mis à disposition doit être rechargé avant votre départ.
- Il est important que chacun puisse utiliser le chalet dans les meilleures conditions ; nous vous demandons donc de le laisser aussi propre que possible (emmenez tous vos déchets).
- Vous pouvez faire du feu uniquement dans les zones prévues et en-dehors des arrêtés.
- Il est bon de prévenir la mairie afin que nous puissions vous indiquer si d'éventuelles restrictions sont en cours.



TRANSPORT SCOLAIRE

Embauche de Virginie VIAL, maman du village

Nos petits écoliers du village dépendent de l'école maternelle et primaire située à Épierre. La région a mis à disposition des familles un bus qui assure les trajets allers-retours. Initialement, une accompagnatrice embauchée par la commune de St-Léger assurait les voyages et ainsi, s'occupait des plus jeunes.

Cette année, cet accompagnement n'a pas été reconduit étant donné que la commune de St-Léger ne comptabilise pas, dans son effectif, des petits scolarisés en maternelle.

De notre côté, pour cette année scolaire, Saint-Pierre-de-Belleville scolarise 7 enfants de moins de 6 ans. Par conséquent, il était nécessaire de répondre à cette demande afin de garantir la sérénité et la sécurité de nos jeunes habitants.

Virginie VIAL a donc été embauchée pour notre grand plaisir et celui des enfants !

Votre équipe municipale